

LOI N° 2015-990 DU 6 AOÛT 2015 POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITE ET L'EGALITE DES CHANCES ECONOMIQUES – OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES LE DIMANCHE

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle au Conseil municipal que la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a assoupli les conditions d'ouverture dominicale des commerces de biens et de services au détail.

Dans ce cadre, le Conseil municipal, par délibération du 6 novembre 2015, a établi la liste des 12 dimanches, pour l'année 2016, susceptibles d'être retenus dans le cadre de la dérogation à la règle du repos dominical.

En parallèle, la loi, dans son article 250, précise que « *dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, dans le cadre de la concertation préalable à la désignation des dimanches prévus à l'article L. 3132-26 du code du travail, le maire soumet au Conseil municipal et, le cas échéant, à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale la question de l'ouverture des bibliothèques* ».

CONSIDERANT que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette possibilité offerte par la loi avant le 6 août 2016,

CONSIDERANT l'activité de ce service public et notamment de la saison culturelle riche et variée programmée sur les week-ends y compris le dimanche (37 dimanches à travailler au titre des expositions, manifestations, spectacles divers organisés par le service culturel en 2016 et 36 dimanches travaillés en 2015),

CONSIDERANT la proposition de la commission de maintenir les jours et heures d'ouverture actuels de la bibliothèque municipale Xavier GRALL,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartiers – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 16 mars 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

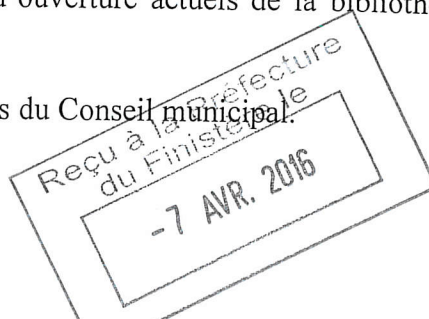
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le maintien des jours et heures d'ouverture actuels de la bibliothèque municipale Xavier GRALL,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 06 AVR. 2016

Et de la publication, le... 31 MARS 2016

Fait à Landivisiau, le... 25 MARS 2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL